

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation :	10/01/2018
Date d'affichage :	19/01/2018
Nombre de Conseillers :	en exercice : 27
	- présents : 21
	- votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance du 17 janvier 2018

L'an **deux mil dix-huit**, le **dix-sept du mois de janvier** à **vingt heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Pascal HERVÉ, Maire**.

Présents : M. HERVÉ . Mme LE COURIAUD . M. DUGOR Mme BRIAND . M. LE MESLE M. LE TRAON . Mme GUINGO (à partir de 20 h 20). Ms. PERREUL . HÉRÉ . VUICHARD. Mme PARION . M. PAILLA. Mmes TOURON . HOUSSIN (à partir de 20 h 10). M. FONTAINE. Mme LERAY . M. JORE . Mmes DESCANNEVELLE . JAN . COQUIN . M. BERHAULT .

Absents excusés : /

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme JOUBAUD à Mme BRIAND
Mme TOURNOUX à M. HERVÉ
M. RICORDEL à M. DUGOR
Mme LOUAPRE à Mme HOUSSIN
M. MORANGE à M. BERHAULT
Mme LE VERN à Mme COQUIN

M. JORE a été nommé secrétaire.

M. le Maire installe Mme DESCANNEVELLE comme conseillère municipale.
Elle prend ainsi la suite de Mme LEDOUX, démissionnaire.

1°/ Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 18 décembre 2017

Mme Fabienne JAN note une erreur de transcription dans le procès-verbal. En effet, sur la délibération relative au projet de chaufferie bois et de réseau de chaleur, elle n'a pas voté contre, mais s'est abstenue.

Mme Karine COQUIN ajoute qu'il s'agit en fait d'une inversion. Il y avait un seul vote contre et 4 abstentions.

Ces rectifications étant prises en compte, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2°/ Projet de chaufferie bois et de réseau de chaleur – Approbation du plan de financement et demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

M. Jean-Paul VUICHARD, Conseiller Municipal délégué au Développement Durable, rappelle au Conseil Municipal que le projet de chaufferie bois et de réseau de chaleur est éligible à la DETR et à la DSIL dans le cadre de la rénovation énergétique des ERP (Établissements Recevant du Public).

Le taux maximal de subvention est de 30 % avec un plafond de dépense de 400 000 €.

En outre, les aides publiques directes sont plafonnées à 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par la collectivité.

La commune peut également prétendre à une subvention dans le cadre du « Plan bois énergie Bretagne » (ADEME – Région – Département) à hauteur de 180 176 €.

M. VUICHARD rappelle également que par délibération en date du 18 décembre 2017, le plan de financement a été approuvé sur la base du montant prévisionnel des travaux ressortant de l'étude réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre, à savoir ARMOR INGENIERIE.

Dans la mesure où le plafond de dépenses retenu pour la DETR est de 400 000 € et le montant prévisionnel des travaux de 441 750 €, la dépense de maîtrise d'œuvre n'avait pas été incluse dans la demande.

Or, après échange avec les services de la Préfecture, il s'avère que même si le plafond est déjà atteint par les dépenses liées aux travaux, l'introduction du coût de la maîtrise d'œuvre permettra de percevoir les acomptes de subvention puis le solde plus rapidement. En effet, le montant de dépense requis pour y prétendre sera réalisé sur un calendrier plus resserré. In fine, la trésorerie serait moins sollicitée.

Mme Sylvie HOUSSIN arrive en séance à 20 h 10.

A l'unanimité des votes exprimés (5 abstentions de Mme JAN, Mme COQUIN, Mme COQUIN pour Mme LE VERN, M. BERHAULT et M. BERHAULT pour M. MORANGE), le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver** le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES

NATURE DES DEPENSES	MONTANT EN € HT
Maîtrise d'œuvre	
Maîtrise d'œuvre	28 625.00
Travaux	
Chaufferie	75 100.00
Remplissage	34 500.00
Chaudière bois	61 050.00
Chaudière gaz	21 000.00
Réseau de chaleur	204 850.00
Sous-stations	45 250.00
TOTAL HT	470 375.00

RECETTES

MODE DE FINANCEMENT	MONTANT EN € HT	TAUX
Plan bois énergie Bretagne	180 176.00	38.30 %
Subvention DETR (dépense plafonnée à 400 000 €)	120 000.00	30.00 %
Subvention DSIL	75 000.00	15.94 %
Autofinancement	95 199.00	20.24 %
TOTAL HT	470 375.00	/

- de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 %,
- de solliciter une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 15.94 %.

3°/ Équipement informatique de l'école élémentaire L. de Vinci – Lancement de l'opération – Approbation du plan de financement et demande de subvention au titre de la DETR

Mme Sophie BRIAND, Adjointe déléguée à la Vie Scolaire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 18 décembre 2017, le principe de lancer l'opération d'équipement informatique de l'école élémentaire Léonard de Vinci a été acté, et la décision prise de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Les délais étant très contraints, un devis permettant le dépôt de la demande de subvention a été sollicité sur la base d'un équipement de base à savoir : un vidéoprojecteur interactif et un PC par classe.

Il est précisé que les travaux de câblage sont également conséquents, toutes les salles n'étant pas suffisamment équipées en prises RJ 45.

Le devis d'ESPRIT LIBRE – OXALIS s'élève à 68 065.58 € HT soit 81 678.70 € TTC.

Mme Nelly GUNGO arrive en séance à 20 h 23.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver** le lancement de l'opération ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES

NATURE DES DEPENSES	MONTANT EN € HT
Travaux et acquisitions	
Equipements audiovisuels	25 836.00
Installation équipements	11 880.00
Prestation réseau	605.00
Câblage des classes	7 337.00
Equipements et câblage tableaux électriques	1 634.38
Ordinateurs portables	8 220.00
Préparation ordinateurs	1 625.00
Commutateurs réseaux	2 545.20
Autres fournitures réseaux	1 066.00

Configuration réseau	1 625.00
Equipement filtrage réseau	942.00
Prestation de mise en place de sécurité	2 600.00
Suivi et gestion de projet	2 150.00
TOTAL HT	68 065.58

RECETTES

MODE DE FINANCEMENT	MONTANT EN € HT	TAUX
Subvention DETR	17 016.40	25.00 %
Autofinancement	51 049.18	75.00 %
TOTAL HT	68 065.58	100.00 %

- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- **de solliciter** une subvention au titre de la DETR à hauteur de 25 %.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 24.